



L'an deux mille vingt-deux, le douze avril
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme
MOULIN Catherine, Maire,
Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de convocation : 04/04/2022

Présent-es : Christophe BAUMGARTEN, Alain DETOLLE, Francis HOEZELLE, Catherine LESNES, Olivier MARTIN, Régis MOREL, Catherine MOULIN, Nathalie VERGEON

Absent-es : Victoire BEAUJOU, Françoise ROMANET, Noémie SERRU

Pouvoirs : Victoire BEAUJOU à Nathalie VERGEON, Françoise ROMANET à Catherine LESNES et Noémie SERRU à Catherine MOULIN

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.

Secrétaire : M Francis HOEZELLE

DCM 2022/15: Approbation budget prévisionnel 2022: budget eau et assainissement

Madame le Maire présente le budget eau et assainissement 2022 à l'ensemble des membres du conseil municipal, comme résumé ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

VOTE BP 2022	171 651,74	105 157,00
002 RÉSULTAT REPORTE		66 494,54
	171 651,54	171 651,54

INVESTISSEMENT

VOTE BP 2022	288 786,74	146 642,89
RAR 2021	40 416,49	240 465,64
001 RÉSULTAT REPORTE	57 905,30	
	387 108,53	387 108,53

TOTAL

	558 760,07	558 760,07
--	------------	------------

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le Budget Eau & Assainissement prévisionnel présenté.

À Faux la Montagne, le 29/04/2022,
La Maire
C.MOULIN

